

À retourner  
par mail à

**mediatheque**  
**@ville-poissy.fr**  
avec l'objet « Inscription »

# INSCRIPTIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE POISSY

## FORMULAIRE



**M.**            **Mme**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et Ville :

Email :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :



### **AUTORISATION PARENTALE**

Inscription suite à une visite scolaire

Inscription suite à un accueil de loisirs

### **Je soussigné :**

autorise mon fils ou ma fille à s'inscrire au réseau  
des bibliothèques de la ville de Poissy pour :

Emprunter des documents

Jouer aux jeux vidéos à partir de 8 ans

Date :

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur de l'exactitude  
de ces informations.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- 1 pièce d'identité (ou un livret de famille pour les mineurs)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif de votre situation pour les tarifs réduits



## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES MÉDIATHÈQUES DE POISSY

L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place des documents sont libres de toute formalité, sous réserve de se conformer au règlement. Toutefois, l'accès peut être refusé en cas de trouble manifeste de la tranquillité des lecteurs.

Les enfants de moins de huit ans doivent être accompagnés par un adulte.

L'inscription donne lieu à la délivrance d'une carte nominative et strictement personnelle, valable douze mois.

La présentation de cette carte est exigée pour l'opération de prêt.

Les mineurs choisissent et empruntent des documents sous la responsabilité de leurs parents. Les bibliothécaires n'exercent aucun contrôle sur la consultation, la lecture sur place ou l'emprunt de documents. Les ouvrages doivent être rendus dans les délais impartis, en bon état et complets.

Au moment de l'emprunt, chaque lecteur est tenu de signaler une éventuelle dégradation du document.

A défaut, il pourra en être tenu pour responsable.

En dehors des heures d'ouverture de la médiathèque, une boîte pour les retours est à disposition des usagers au 31 avenue Maurice Berteaux.

L'abonné est tenu de respecter les durées de prêt prévues par le règlement. Il est informé qu'une lettre de rappel lui est adressée au 7<sup>ème</sup> jour de retard et qu'une suspension de prêts peut lui être appliquée. Une deuxième lettre est envoyée au 20<sup>e</sup> jour de retard. Les pénalités de suspension ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Une troisième lettre recommandée est envoyée au 30<sup>e</sup> jour de retard. Elle est assortie d'une amende de 20€, venant s'ajouter à la suspension de prêt. Au 40<sup>e</sup> jour, le dossier du lecteur est envoyé au Trésor public qui se charge d'émettre à l'encontre de l'emprunteur un titre de recettes d'un montant égal au prix des documents et de l'amende. Le lecteur ne peut plus emprunter tant que les litiges ne sont pas résolus.

Tout ouvrage perdu, détérioré ou incomplet doit être remplacé à l'identique. En cas d'indisponibilité d'un ouvrage, les bibliothécaires fournissent les références d'un ouvrage équivalent (aussi bien en termes de coût que de valeur intellectuelle).

Il est possible de réserver un document emprunté.

### Charte d'utilisation des jeux vidéo

L'utilisation des consoles est ouverte à tous les adhérents dans la limite de l'âge légal mentionné sur les jeux. Elle est limitée à un créneau d'environ 50 minutes par jour par adhérent.

Les enfants de moins de 8 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un parent.

Le prêt d'une manette de jeu WiiU ou d'une console 3DS XL se fait en échange d'une pièce d'identité avec photo (ou celle de son responsable légal) sur présentation de la carte d'adhérent en cours de validité et sur réservation auprès des bibliothécaires.

La médiathèque ne peut garantir les sauvegardes.

L'utilisateur s'engage à respecter le calme et le règlement. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès aux jeux vidéo. Il est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

Dans le cadre de sa mission de service public, les bibliothécaires recueillent vos données. Les informations personnelles portées sur ce formulaire ne sont utilisées que pour la gestion des prêts et la récupération des ouvrages prêtés. Elles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an après la fin d'abonnement.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données par courriel [dpo@ville-poissy.fr](mailto:dpo@ville-poissy.fr)



Hôtel de Ville de Poissy | Place de la République  
BP 63081 - 78303 Poissy cedex | Tél. 01 39 22 56 40

 [www.ville-poissy.fr](http://www.ville-poissy.fr)